



ADDENDUM # 1

Date: 12 Janvier 2017

Projet: Coupe d'arbres

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

1. Partie 1, Section 10.0 Visite des lieux facultative

AJOUTER :

Les soumissionnaires n'ayant pu se présenter à la visite des lieux du 11 Janvier auront une seconde chance. Une deuxième visite se tiendra le mardi 17 Janvier 2017 à 13h30.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.